

PREFECTURE DU VAR

Direction Départementale des Services Vétérinaires du Var
Cité Administrative - Place Noël Blache - BP 122
83071 TOULON Cedex
Tél. : 04 94 92 47 40 Fax. : 04 94 92 47 53

Décision n° DDSV/02/116

CERTIFICAT DE CAPACITE POUR L'EXERCICE DES ACTIVITES LIEES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES N° : 83/045

Le Préfet du Var, Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L 214-6 du Code Rural ;

Vu le Décret n° 2000-1039 du 23 octobre 2000 ;

Vu l'arrêté du 1er février 2001 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu la demande de **Monsieur André MARTIN** sollicitant un certificat de capacité pour l'élevage de chiens;

DECIDE

Art. 1 : Le certificat de capacité est accordé à **Monsieur André MARTIN** pour exercer l'activité d'élevage de chiens;

Art. 2 : Une ampliation de la présente décision sera notifiée au demandeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;

Fait à Toulon, le **26 AOUT 2002**

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires

Signé : **Dr J. BARBAS**


Docteur **J. BARBAS**
Vétérinaire Inspecteur en Chef
Directeur des Services Vétérinaires



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le non respect de cette décision expose son bénéficiaire à des sanctions administratives ou pénales conformément aux articles L 215-9, L 215-10 et L 215-11 du livre II du Code Rural.